

Ma réactions à Madame Penicault sont les suivantes.

DROIT A LA DEMISSION.

Interdit à ceux qui n'ont pas 5 ans dans une entreprise continue.

Interdit à ceux qui n'ont pas de projets professionnels garanti à la place.

Interdit à ceux qui ne touchent pas leur salaire, n'ont pas droit aux allocations chômage, et dont les patrons ne les licencie pas, de donnent plus signe de vie (absence de feuille jaune).

Ils ne peuvent toujours pas toucher des allocations, et même pour avoir droit au RSA, il faut qu'il portent plainte contre leur patron (cela peut prendre des années pendant lesquels ils ne touchent rien alors qu'ils ont cotisé ou on a cotisé pour eux

INDEMNISATION DES INDEPENDANTS.

Droits dérisoire. Le gouvernement est passé de 12 mois à 6 mois pour avoir droit à 800 euros par mois (pénalisation par rapport aux chômeurs qui étaient salariés avant par eux). C'est vrai qu'ils n'avaient qu'à ne pas être leurs employeurs (percepteurs).

Et en plus, tous les patrons ne liquidation judiciaire ne pourront pas avoir droit à cette allocation, car en plus (article du monde), il faudra avoir avant été bénéficiaire de 10000 euros avant.

Bref, si on ferme sa société parce qu'on est en perte, qu'elle 'est pas rentable, on n'aura droit à rien.

CONTROLE DES CHOMEURS.

Le gouvernement veut emmerder les chômeurs qui ne recherchent pas en emploi (qui n'existe pas) car il faut être fou pour être patron.

Au Havre, il n'y a toujours pas d'antenne du RSI (sécurité sociale du patronat) car il faut aller à Rouen (190 km) et on ne peut même pas les joindre par téléphone (le numéro n'est même pas indiqué). et il n'est même pas prévu de permanences dans une ville de 200000 habitants. Seul alternative utiliser un numéro à un sous traitant (3 euros la minute).

Et en plus (confirmation au CDL, Pole emploi ne va même pas recruter de nouveaux conseillers pour faire le contrôle car ce sera (directeur régional à effectif constant.

Pour le reste. Ca ne servira à rien pour améliorer la situation réelle des demandeurs d'emploi.

Pour le CDSL de mercredi, ça s'est bien passé et on nous a informé sur une expérimentation du travail d'accueil auprès de chômeurs. (accueil renforcé pour la majorité des gens, petit travail en groupe dans certains cas, etc). Comme a Yvetot, cela a été positif, et il y aura peut être un généralisation nationale.

Mais de toute façon, ce n'est pas cela qui va créer des emplois car il faut pour cela des employeurs. Tout le monde le sait bien, et ce n'est pas les mesures de Muril Penicault qui va

inciter les patrons à embaucher et ne pas déposer leurs bilans ou créer des entrées. Bien au contraire.

Salut

Roger

roger